

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA CULTURE, DU
PATRIMOINE ET DU
RAYONNEMENT

TR/MOV/SD

N° 2017/732

871

(N)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention à un établissement scolaire
dont le projet est en lien avec les villes jumelles pour
l'année 2017

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la subvention sollicitée par un établissement scolaire dont le projet est en lien avec les villes jumelées à Nouméa et que la Commune estime opportun de soutenir financièrement. La subvention est détaillée dans le tableau ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 octobre 2017

Le Maire,

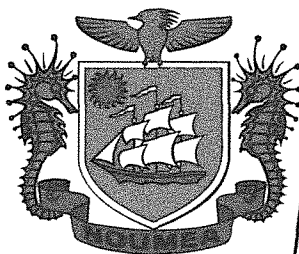
Sonia LAGARDE



DEMANDE DE SUBVENTION RETENUE POUR UN PROJET EN LIEN AVEC LES VILLES JUMELLES

Budget annuel subvention de fonctionnement 2017	:	2 000 000 F
Budget déjà attribué pour 2017	:	1 800 000 F
Reliquat budget 2017	:	200 000 F
Proposition d'attribution	:	200 000 F
Disponible après proposition	:	0 F

NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2016	BILAN 2016	COMMENTAIRES	PROPOSITION DU COMITE DES VILLES JUMELLES
ECOLE SAINT JEAN BAPTISTE Dir : Gaëlle CALVEZ	'Déplacement de 42 élèves de CM2 à l'école Caningeraba School à Gold Coast du 26 octobre au 2 novembre 2017 dans le cadre des 20 ans du jumelage des deux écoles	300 000 F	6 150 869 F	Province Sud : 300 000 F	200 000 F	oui	Favorable	200 000 F
TOTAUX		300 000 F	6 150 869 F		200 000 F			200 000 F



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

 CONTRAINTES
LEGALITÉ

871

(N)

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Francine BEYNEY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	42	M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de votants	:	51	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
(9 procurations)			Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/ 871

autorisant le versement d'une subvention à un établissement scolaire dont le projet est en lien avec les villes jumelles pour l'année 2017

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/732 du 19 octobre 2017,

La commission conjointe de l'Action Éducative et de la Vie des Quartiers / de la Culture, du Patrimoine et des Échanges Culturels entendue en séance du 26 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 200.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé à l'établissement scolaire suivant :

ECOLE SAINT JEAN BAPTISTE

Déplacement de 42 élèves à Gold Coast du 26 octobre au 2 novembre 2017 dans le cadre des 20 ans du jumelage des deux écoles

200.000 F

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'intéressée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

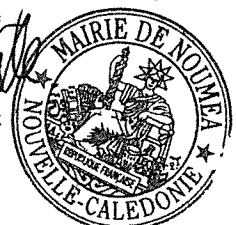
POUR EXTRAIT CONFORME



NOUMEA, LE **15 NOV. 2017**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD
D.F. (dont T.P.S.)
D.C.P.R. (S.A.R.V.)
INTERESSEE

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 16 NOV. 2017
au Commissaire Délégué
et notifié le 20 NOV. 2017
~~et / ou publié~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances